



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Collège Louisa Paulin – Muret

Dossier de candidature



Section sportive football

1. Principe de fonctionnement

La section sportive scolaire repose sur une convention entre le Collège Louisa Paulin, l'AS Muret, le RC Muret et ELMR. L'objectif d'une section sportive est de concilier réussite scolaire, sociale et sportive (triple projet). La réussite scolaire de l'enfant est au cœur du fonctionnement de la section sportive. Au niveau sportif l'objectif principal est la progression individuelle et collective ainsi que l'épanouissement personnel du joueur ou de la joueuse tout en adoptant le bon comportement (social).

Il s'agit donc d'un parcours exigeant. Les élèves doivent être motivés et sérieux, avoir une réelle capacité de travail, une organisation et une gestion de leur temps et de leurs activités (travail scolaire, entraînement, repos, alimentation, sommeil, etc...).

En vertu de la circulaire MENE2009073C du 10-4-2020, la section sportive scolaire visera tout particulièrement à :

- Développer la mixité
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Rechercher l'inclusion

2. Condition d'Admission

L'admission en section sportive est décidée par une commission composée de :

- Mme ARNAUD Laëtitia, professeur d'EPS, Responsable pédagogique de la section sportive football
- M. CAPGRAS Sonny, professeur d'EPS, Responsable technique de la section sportive football
- M. FOUGERE Hugues, Principal de l'établissement

Conditions scolaires

L'élève souhaitant intégrer la section sportive doit faire la preuve via son dossier scolaire :

- D'acquis scolaires solides et de résultats scolaires suffisamment bons pour permettre d'envisager une réussite scolaire à court et long terme
- D'un comportement irréprochable en classe et au sein des établissements scolaires fréquentés

La commission d'admission se réserve le droit chaque année de donner sa chance à un(e)/des élève(s) dont les acquis scolaires sont fragiles mais dont la participation à la section sportive apparaît comme un levier pour limiter le risque de décrochage scolaire, tout en ayant le comportement adapté.

L'élève souhaitant intégrer la section sportive devra être licencié à l'Association Sportive du Collège Louisa Paulin tout au long de sa participation au dispositif. Dans ce cadre, il acceptera à son inscription à la participation à des compétitions de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

L'élève souhaitant intégrer la section sportive devra poursuivre sa scolarité dans ce dispositif jusqu'en classe de troisième. Il en revient cependant à l'équipe enseignante de suspendre temporairement ou définitivement la participation d'un élève à la section sportive si cela est jugé nécessaire.

Conditions sportives

L'élève souhaitant intégrer la section sportive doit faire preuve via des tests :

- De sa motivation et de sa détermination à s'engager à long terme dans le cadre de la section sportive et dans le cadre des clubs partenaires
- De compétences tactiques et techniques dans l'activité football
- D'un état d'esprit positif compatible avec les exigences de la section sportive et des valeurs transmises par le club

L'élève souhaitant intégrer la section sportive devra être licencié dans un club de football tout au long de sa participation au dispositif, sauf pour la section Féminine.

Section sportive football



Conditions médicales

Un certificat médical d'aptitude à la pratique compétitive de l'activité sera exigé pour suivre les enseignements de la section sportive scolaire. La photocopie de la licence sportive sera demandée. Le choix du médecin appartient à la famille mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de la médecine du sport.

3. Condition d'Admission

Scolarité et entraînements

Les élèves poursuivent une scolarité ordinaire au collège. Les élèves qui font le choix d'intégrer la section sportive ont obligation de participer à tous les cours de leur emploi du temps. Ils sont invités à participer au dispositif « devoirs faits » pour être accompagnés dans la réalisation de leurs devoirs et dans l'apprentissage de leurs leçons. L'emploi du temps des élèves est cependant aménagé de façon à leur permettre de participer à deux séances d'entraînement par semaine de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

→ Les élèves inscrits pratiquent donc 3 heures effectives de football par semaine, en plus des horaires habituels d'enseignement au collège et d'entraînement au club

Les cours de la section s'effectuent au stade Nelson Paillou (football) ou au Gymnase Nelson Paillou (futsal). Les élèves se déplacent avec l'enseignant jusqu'au complexe sportif et ont l'obligation de repasser par le collège après leurs cours.

Encadrement des entraînements

L'encadrement est assuré par :

- MME. ARNAUD, professeur d'EPS, collège Louisa Paulin
- MR CAPGRAS, professeur d'EPS, collège Louisa Paulin
- MME. D'ANGELO, AED, module FFF

4. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont à retirer :

- Sur le site du collège Louisa Paulin : <https://louisa-paulin.ecollege.haute-garonne.fr/>
- Sur le site du District Haute-Garonne : <https://haute-garonne.fff.fr/category/sections-sportives/>

Section sportive football

DÉPÔT DOSSIER

Retour des dossiers au plus tard le **vendredi 20 mars 2026** par courrier :

Collège Louisa Paulin
Section sportive scolaire
football
Mme ARNAUD
Rue du Commandant
Montalègre 31605 Muret

Ou par mail :

sectionfoot.louisapaulin@gmail.com

Seuls les dossiers complets seront acceptés. Un dossier complet comprend :

- Un dossier d'inscription dûment rempli.
- 1 photo d'identité récente à coller sur le dossier sportif.
- Copie du livret unique CM2 (uniquement pour les élèves entrant en classe de 6^{ème}) ou des bulletins de classe de collège (uniquement pour les élèves entrant en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).
- Pour les élèves concernés : Projet d'Accueil Individualisé (PAI), Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE), Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

5. Calendrier

Les dates à retenir sont les suivantes :

- 07 janvier 2026 : Ouverture des candidatures
- 20 mars 2026 : Date limite de retour des dossiers d'inscription
- 31 mars 2026 : 09h00 – 12h00 : *Test 1*
- 09 avril 2026 : 09H00 – 12H00 : *Test 2*
- 13 avril 2026 : 17H00 : Résultats des sélections déposés sur l'ENT

Dérogations

Si des élèves intéressés ne dépendent pas du Collège Louisa Paulin comme collège de secteur, ils devront faire une demande de dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Il ne revient pas à l'établissement ou au club d'accepter ou de refuser une demande de dérogation : cette décision est du ressort des services académiques.

En cas de dérogation acceptée, l'élève s'engage à poursuivre le dispositif sur l'ensemble de sa scolarité au collège. En cas d'arrêt de la participation au dispositif, l'élève devra retourner dans son établissement de secteur.

Section sportive football



Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de

Responsable légal de l'enfant _____

Licencié(e) au club de _____ l'autorise à participer aux tests d'entrée à la section sportive scolaire football du collège Louisa Paulin qui aura lieu au stade du complexe Nelson Paillou à muret.

Sauf avis contraire

LE MARDI 31 MARS DE 09H00 À 12H00

ET

LE JEUDI 09 AVRIL DE 09H00 À 12H00

J'atteste que mon enfant est assuré pour les dommages causés ou subis à l'occasion de cette activité et je reconnaiss au responsable le droit de prendre toutes les mesures d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires.

J'autorise la prise de vue de mon enfant lors des tests de recrutement.

Fait à _____ , le _____

Signature de (des) responsable(s) légal(aux) :

**PROTÈGES TIBIAS ET GOURDE OBLIGATOIRE ! Sans cela,
votre enfant ne peut participer aux journées tests.**

Section sportive football

DOSSIER SCOLAIRE



NOM :	PRENOM :
NE LE :	À :
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	
VILLE :	
NOM ET PRENOM DU OU DES RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) :	
TELEPHONE :	PORTABLE :
E-MAIL DU / DES RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) OBLIGATOIRE :	
ETABLISSEMENT / ECOLE FREQUENTE(E) :	
AVIS DE L'ENSEIGNANT : <ul style="list-style-type: none">• COMPORTEMENT (ASSIDUITE – PONCTUALITE – VIE EN GROUPE) :• TRAVAIL (GOUT DE L'EFFORT – MOTIVATION – CONSIGNES – APPLICATIONS) :	
AVIS DU PROFESSEUR D'EPS :	
AVIS DU CPE :	

Section sportive football



Lettre de Motivation

Pourquoi veux-tu intégrer cette section sportive scolaire football ?

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :

Section sportive football

DOSSIER SPORTIF



NOM :	PHOTO :
PRENOM :	
NE LE :	A :
Entrainements (<i>jours et horaires</i>) :	
Nombre d'années de pratiques :	
Latéralité (PIED FORT) :	
Devenir Jeune arbitre : OUI / NON	
Club :	Équipe :
Poste 1 :	Poste 2 :
Nom de l'éducateur : _____ N° de téléphone : _____	
SELECTIONS OBTENUES ET STAGES EFFECTUES AU COURS DE LA SAISON PRECEDENTE 	
CE QUE J'AIME DANS MON POSTE ET CE QUE J'AIME MOINS 	
AVIS DE L'EDUCATEUR	
Points forts : 	
Axes d'améliorations : 	
Bilan : 	
Signature du (des) responsable(s) légal(aux) :	

Section sportive football

CHARTE D'ENGAGEMENTS

En m'engageant dans la section sportive scolaire football, je m'engage à :

- Être un élève exemplaire au sein du Collège Louisa Paulin, respectueux des règles de vie au collège, des adultes et des autres élèves
- A fournir tous les efforts nécessaires dans mon travail scolaire et dans ma pratique sportive
- A respecter mes camarades, mes professeurs, mes intervenants sportifs, les différents personnels du collège
- A respecter les horaires des cours et des entraînements
- A porter les tenues du collège qui me sont fournies et à respecter le matériel mis à disposition
- A m'engager pleinement dans les entraînements proposés de façon à m'inscrire dans une réelle logique de progression
- A prendre une douche à la fin de chaque match (*éducation à la santé*)
- A m'inscrire à l'Association Sportive du collège et à participer à d'éventuelles convocations
- A régler la cotisation (possibilité de régler en plusieurs fois) de l'inscription à la section sportive (comprenant l'inscription à L'Association Sportive, la tenue et les déplacements)
120 €
- A être présent à toutes les compétitions où je suis convoqué

En signant cette charte de bonne conduite, je m'engage à y respecter le contenu. Tout manquement à cet engagement est susceptible d'avoir pour conséquence l'exclusion de la section sportive scolaire football.

Signature de l'élève :

Signature du (des) responsable(s) légal(aux) :